



Centre de Gestion
de la Fonction Publique
Territoriale du Lot



AR Prefecture

046-284600020-20240123-SC24_01_03-AR
Reçu le 23/01/2024
Publié le 23/01/2024

Sce concours - SC24-01-03

**ARRETE MODIFICATIF FIXANT LA LISTE DES CANDIDATS ADMIS A
CONCOURIR A L'EPREUVE D'ADMISSIBILITÉ DE L'EXAMEN
PROFESSIONNEL D'AVANCEMENT AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE
TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{EME} CLASSE
Session 2024**

Pour la spécialité « espaces naturels, espaces verts »

Madame La Présidente du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Lot, organise, en partenariat avec les Centres de Gestion de la FPT de l'Occitanie,

VU le Code Général de la Fonction Publique,

VU le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

VU le décret n°2007-114 du 29 Janvier 2007, fixant les modalités d'organisation des examens professionnels prévus aux articles 11 et 26 du décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

VU le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,

VU le décret n°2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des instances de sélection pour le recrutement, l'avancement ou la promotion interne des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière,

Vu le décret 2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,

VU le décret n°2016-1372 du 12 octobre 2016 modifiant, pour la fonction publique territoriale, certaines dispositions générales relatives aux fonctionnaires de catégorie C et divers statuts particuliers de cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie C et B,

VU le décret n°2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap, pris pour application des dispositions de l'article 92 de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, applicable notamment aux concours et examens professionnels de la fonction publique territoriale,

VU le décret n° 2021-376 du 31 mars 2021 pris en application de l'article 36 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale en vue de limiter l'inscription d'un candidat à un concours permettant l'accès à un emploi du même grade organisé simultanément par plusieurs centres de gestion,

VU l'arrêté interministériel du 29 janvier 2007 fixant la liste des options pour les concours d'adjoints techniques territoriaux de 1^{ère} classe en application de l'article 3 du décret n°2007-108 du 29 janvier 2007,

VU l'arrêté du 4 mai 2020 fixant la nature et le format des données à caractère personnel relatives aux caractéristiques et au processus de sélection des candidats à l'accès à la fonction publique et les modalités de leur transmission au service chargé de la « Base concours »,

CDGFPT du LOT

12, avenue Charles Pillat
46090 PRADINES

Tél. : 05 65 23 00 95

Courriel : contact@cdg46.fr

Site : www.cdg46.fr

Siret : 284 600 020 00028



Centre de Gestion
de la Fonction Publique
Territoriale du Lot



AR Prefecture

046-284600020-20240123-SC24_01_03-AR

Reçu le 23/01/2024

Publié le 23/01/2024

Vu l'arrêté SC2023-07-05 portant ouverture et organisation de l'examen professionnel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe – Session 2024 pour la spécialité « espaces naturels, espaces verts »,

VU la charte régionale Occitanie,

VU le règlement des concours et examens professionnels du Centre de Gestion du Lot,

CONSIDERANT l'instruction des pièces complémentaires attendues au plus tard le 18/01/2024,

CONSIDERANT que 1 candidat a demandé l'annulation de son inscription, et que 1 candidature a été refusée à la suite de la non-présentation des pièces complémentaires attendues.

ARRETE

Article 1er : Candidats admis à concourir

La liste des candidats admis à se présenter à l'examen professionnel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe (session 2024) est de 70 candidats dont les noms suivent (voir liste annexée),

Article 2 : publicité et exécution

La directrice du Centre de Gestion du Lot est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à Madame La préfète du Lot au titre du contrôle de la légalité, aux Centres de Gestion de l'Occitanie et affiché sur le site internet du CDG46.

Madame la Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 65 73 57 57 ; Fax : 05 65 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <https://www.telerecours.fr>.

A Pradines, le 19/01/2024

La présidente du Centre de
Gestion du Lot,

Madame Véronique ARNAUDET

CDGFPT du LOT

12, avenue Charles Pillat
46090 PRADINES

Tél. : 05 65 23 00 95

Courriel : contact@cdg46.fr

Site : www.cdg46.fr

Siret : 284 600 020 00028



Centre de Gestion
de la Fonction Publique
Territoriale du Lot



AR Prefecture

046-284600020-20240123-SC24_01_03-AR
Reçu le 23/01/2024
Publié le 23/01/2024

EXAMEN PROFESSIONNEL D'AVANCEMENT AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL
PRINCIPAL DE 2EME CLASSE

Session 2024 (liste annexée à l'arrêté n°SC24-01-03)

Liste des candidats admis à se présenter à l'examen professionnel :

Nom	Prénom	
ARBONIES	Clément	ADMIS A CONCOURIR
BARTHOULOT	Chloé	ADMIS A CONCOURIR
BASSO	Florent	ADMIS A CONCOURIR
BAUDET	Benoit	ADMIS A CONCOURIR
BERJEAUD	Matthieu	ADMIS A CONCOURIR
BESSE	Lucas	ADMIS A CONCOURIR
BIAUDIS	Judicael	ADMIS A CONCOURIR
BONNAIRE	Pascal	ADMIS A CONCOURIR
BOUZERAND	Pierre	ADMIS A CONCOURIR
BOYER	Olivier	ADMIS A CONCOURIR
CHARMETANT	Remi	ADMIS A CONCOURIR
CLICHET	Kevin	ADMIS A CONCOURIR
COMBETTES	Thibaut	ADMIS A CONCOURIR
CORNU	Quentin	ADMIS A CONCOURIR
COSTES	Matthieu	ADMIS A CONCOURIR
CUVELIER	Leeroy	ADMIS A CONCOURIR
DA SILVA	Mickael	ADMIS A CONCOURIR
DAVIAUX	Flavien	ADMIS A CONCOURIR
DE BORTOLI	Nicolas	ADMIS A CONCOURIR
DE ORO	Mathieu	ADMIS A CONCOURIR
DEMUR	Benoît	ADMIS A CONCOURIR
DOUREL	Patrice	ADMIS A CONCOURIR
DUMAY	Mathieu	ADMIS A CONCOURIR
EDIMO NGANGA	Virgil	ADMIS A CONCOURIR
FALGA	Anthony	ADMIS A CONCOURIR
FENU	Vincent	ADMIS A CONCOURIR
GIRONDE	Andy	ADMIS A CONCOURIR
GRANDET	Dimitri	ADMIS A CONCOURIR
GUIBBERT	Fabien	ADMIS A CONCOURIR
GUIDOLIN	Yohan	ADMIS A CONCOURIR
GUITTON	Nicolas	ADMIS A CONCOURIR
HESLOUIS	Damien	ADMIS A CONCOURIR
ISSERT	Julien	ADMIS A CONCOURIR
JAROSZ	Kévin	ADMIS A CONCOURIR
LACOURPAILLE	Cedric	ADMIS A CONCOURIR
LAFARGUE	Guillaume	ADMIS A CONCOURIR
LAFON	Laurent	ADMIS A CONCOURIR
LAVOINNE	François	ADMIS A CONCOURIR
LEMAIRE	Armand	ADMIS A CONCOURIR

CDGFPT du LOT

12, avenue Charles Pillat
46090 PRADINES

Tél. : 05 65 23 00 95

Courriel : contact@cdg46.fr

Site : www.cdg46.fr

Siret : 284 600 020 00028

LEPERS	François	ADMIS A CONCOURIR
MAHOU	Christophe	ADMIS A CONCOURIR
MALBREL	Michel	ADMIS A CONCOURIR
MALLET	Nathan	ADMIS A CONCOURIR
MALMEJEAN	Florent	ADMIS A CONCOURIR
MARIO	Nicolas	ADMIS A CONCOURIR
MIGOTTO	Mathieu	ADMIS A CONCOURIR
MOGLIA	Romain	ADMIS A CONCOURIR
MOSCA	Valentin	ADMIS A CONCOURIR
MOUNIER	David	ADMIS A CONCOURIR
PAGES	Benoit	ADMIS A CONCOURIR
PANERO	Serge	ADMIS A CONCOURIR
PATY	Fabien	ADMIS A CONCOURIR
PUECH	Clément	ADMIS A CONCOURIR
RECH	Lilian	ADMIS A CONCOURIR
RECIO	Stéphane	ADMIS A CONCOURIR
RIGAL	Hugues	ADMIS A CONCOURIR
RIOLS	Jerome	ADMIS A CONCOURIR
ROUSSEL	Ludovic	ADMIS A CONCOURIR
SALVAN	Sabrina	ADMIS A CONCOURIR
SANCHEZ	Nicolas	ADMIS A CONCOURIR
SANTALO	Lucas	ADMIS A CONCOURIR
SUDRIE	Jean-Marc	ADMIS A CONCOURIR
TAQUET	Romain	ADMIS A CONCOURIR
TERRISSE	Anthony	ADMIS A CONCOURIR
TESCHER	Marc	ADMIS A CONCOURIR
TRUFFAUT	Freddy	ADMIS A CONCOURIR
VIDAL	Cyril	ADMIS A CONCOURIR
VINCENT	Bastien	ADMIS A CONCOURIR
VINUESA-MONDRAGON	Dimitri	ADMIS A CONCOURIR
WIRTZ	Pascal	ADMIS A CONCOURIR

La présidente du Centre de Gestion du Lot,



Véronique ARNAUDET

CDGFPT du LOT

12, avenue Charles Pillat
46090 PRADINES

Tél. : 05 65 23 00 95

Courriel : contact@cdg46.fr

Site : www.cdg46.fr

Siret : 284 600 020 00028